



TR

DECISION N°162
« Commande Public » Autres contrats

CONTRAT DE LOCATION DE FILMS-COLLECTIVISION
CINE JEUNES

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le souhait de la municipalité d'organiser une projection dans le cadre du Ciné Jeunes les samedi 5 et dimanche 6 novembre 2022.

Vu la proposition de Collectivision.

Le Maire,

D E C I D E

de signer une convention avec Collectivision, représentée par, Madame Kara SYKES, pour la location de deux films sur support vidéo pour une représentation publique non commerciale le samedi 5 novembre 2022 et une seconde le dimanche 6 novembre 2022 dans le cadre du Ciné Jeunes.

- Le montant de la prestation s'élève à 839.7 euros TTC.
- Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours à l'article 6042.

Pompey, le 18 octobre 2022

Le Maire,

Laurent TROGRLIC

Publié, notifié le 18/10/22
Transmis à la Préfecture le 18/10/22

